



Intérêts sur sommes placées

Par bourry

Bonjour,

Le règlement de notre succession perdure depuis plus de 2 ans par un des enfants sur les 5.

Le montant de l'actif (vente de la maison et liquidité) est certainement placé par 1 des 2 Notaires qui ont en charge la succession. A quel taux ? et sans information de sa part, ni dans la lettre de mission, pouvons nous lui réclamer ?

Merci de vos réponses.

Cordialement